



CAMPUS FRANCE vous souhaite la bienvenue et vous propose quelques informations pratiques pour faciliter votre séjour à **Angers**



POUR VOUS ACCUEILLIR

Il existe différents dispositifs et services pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches à votre arrivée :

Trouvez les services d'accueil à Angers : www.campusfrance.org/angers

- **Le Guichet InfoCampus** : www.univ-angers.fr/info-campus/permanences
- La Passerelle - Campus Belle-Beille - 2 rue Lakanal - 49045 Angers
- Le Campus Saint Serge - Bibliothèque Universitaire - 57 quai Félix Faure - 49100 Angers

Du lundi au vendredi - du 29 août 2016 (sous réserve) de 10h00 à 17h00
@ bienvenue@contact.univ-angers.fr

Présence de la Préfecture, des services de la CAF, des mutuelles étudiantes, des services de transports, de la Ville. Informations vie quotidienne. Événements (rencontres, visites, forums...)

Dans toutes les Universités et Ecoles, deux services sont là pour vous accueillir :

Le Service des Relations Internationales : bureau d'accueil et d'orientation

Le Service de la scolarité : bureau des inscriptions et démarches administratives



SE DEPLACER

Les transports en commun à Angers et dans sa périphérie :

- Le réseau de tramways et de bus à Angers : www.bustram.irigo.fr
- Les trains express régionaux : www.ter-sncf.com/Pays_De_La_Loire
- La location de vélo et de voiture : www.angers.fr/Vélocité - www.angers.fr/Autocité
- Vos déplacements en Pays de la Loire : www.destineo.fr
- Plus d'informations sur : atout.angers.fr



TROUVER UN LOGEMENT

Pour quelques jours

- Résidence hôtelière : www.adagio.com - www.appartcity.com
- Auberges de jeunesse: www.aubergesdejeunesse.com - www.fuaj.org

Pour une longue période

- **Le CLOUS – Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires**
8 Boulevard Victor Beaussier 49000 Angers
☎ 02 30 06 02 49 - Accueil téléphonique de 9h00 à 13h00
Accueil du Public : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Plus de solutions logement chez le particulier, le logement intergénérationnel et la colocation courte et longue durée, sur le site de Campus France : www.campusfrance/logement.org

- **Demandez LA CLE !** Vous avez besoin d'un garant ? La Caution locative étudiante, garantie de l'Etat, facilite l'accès au logement des étudiants sans garant personnel www.lokaviz.fr
- **La Caisse des Allocations Familiales CAF** vous propose d'évaluer votre droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) - ☎ 0810 29 29 29 : www.caf.fr
- Si vous avez un besoin d'un hébergement adapté à votre handicap contactez le Service Social du Crous ou rapprochez-vous du bureau de la vie étudiante de votre établissement.
- **L'assurance habitation** La garantie risques locatifs est une obligation. Le contrat d'assurance habitation peut être effectué auprès de votre banque ou d'un assureur privé et une souscription : www.lmde.com/assurances/logement - www.smeba.fr/assurances www.assurances-etudiants.com



LE COMPTE BANCAIRE

Si vous séjournez en France plus de 3 mois, il est fortement conseillé d'ouvrir un compte bancaire. Vous disposez d'un large choix de banques et de banques en ligne.

Ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits



LE TITRE DE SEJOUR

- **L'OFII: Office Français de l'Immigration et de l'Intégration** : www.ofii.fr
Direction Territoriale 93 bis rue de la Commune de 1871 - 44400 REZÉ
☎ 02 51 72 79 39 / 47
- Vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS, vous devez le valider auprès de l'OFII dans les 3 mois qui suivent le jour de votre arrivée en France.
- Etudiants Algériens, vous devez effectuer une première demande de titre de séjour directement auprès des services de la Préfecture.
- **Le renouvellement du titre de séjour** : La demande de renouvellement doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre titre de séjour.
Renseignez-vous au guichet ou sur le site internet de votre préfecture: www.maine-et-loire.gouv.fr

Pour en savoir plus sur vos droits et obligations rendez-vous sur: www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110



L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Vous avez une lettre de préinscription, attention cela ne veut pas dire que vous êtes inscrit ! Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de votre établissement dès votre arrivée.

- Boursiers du Gouvernement Français, vous êtes exonérés du paiement des droits d'inscription à l'université ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.
- Boursiers du Gouvernement Français de plus de 28 ans gérés par Campus France, vous êtes automatiquement affiliés à l'Assurance Campus France comprenant la responsabilité civile.



L'ASSURANCE MALADIE ET LES SOINS MEDICAUX

L'affiliation à une assurance maladie est obligatoire, vous trouverez toutes les informations utiles sur : www.campusfrance.org/fr/page/le-systeme-de-sante

- **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

Campus de Belle Beille - 2 boulevard Beaussier 49045 Angers
☎ 02 41 22 69 10 - 🚌 Bus n° 1 - Station Maison des étudiants
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 17h45

Conseils personnalisés, questions de santé, une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales est présente pour vous aider à mener vos études dans les meilleures conditions possibles. Consultations gratuites.



COURS DE LANGUE

Centres de Français Langue étrangère (FLE) et universités proposent des cours de français pour tous niveaux tout au long de l'année. Trouvez la formule qui vous correspond le mieux : www.coursdete.campusfrance.org



VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Vous trouverez de nombreuses activités à tarif réduit pour les étudiants dans votre ville ou dans votre établissement. En voici quelques exemples :

- **Associations** : Evénements culturels et sportifs ou encore actions engagées. Il existe de nombreuses associations étudiantes. www.animafac.net - www.letudiant.fr www.ixesn.fr
- **Emploi et stage** : www.cidj.com - www.jobaviz.fr - www.letudiant.fr

- **Culture** : La ville d'Angers vous propose de nombreuses manières de vous cultiver, théâtre, musées, cinéma et autres activités, prenez le temps de vous renseigner : www.angers.fr/vie-pratique/culture/index.html

Musées : tarifs étudiants ou moins de 26 ans. Entrées gratuites tous les 1er dimanches du mois. www.musees.angers.fr

Concerts, Opéra : manifestations gratuites et tarifs privilégiés www.angers-nantes-opera.com - www.49.agendaculturel.fr

Cinéma : tarifs étudiants et moins de 26 ans. Carte avantages et accès illimité. www.les400coups.org - www.cinemasgaumontpathe.com - www.cinemaparlant.com www.premiersplans.org - www.cinemasdafrique.asso.fr

Théâtre : www.angers.fr

Librairies : achetez des livres d'occasions et revendez-les avant de partir : www.momox.fr

- **Sport et loisirs** : Ecoles et Universités peuvent vous proposer un accès privilégié à plusieurs activités sportives. La ville d'Angers propose également une gamme d'activité accessible à tous : www.angers.fr

- **Les principaux événements annuels**

Les journées du Patrimoine – Septembre : www.journeesdupatrimoine.fr

Angers fête l'Europe – mai : www.angers.fr

La Nuit des Etudiants du Monde – Octobre : www.nuitdesetudiantsdumonde.org

La semaine de la Francophonie – Mars : www.education.gouv.fr/francophonie

La nuit européenne des musées – Mai : www.nuitdesmusees.fr

La fête de la musique – le 21 juin



RESEAUX SOCIAUX

- Campus France est présent sur les réseaux sociaux pour vous informer de l'actualité et des événements partout en France.



www.facebookcampusfrance.fr



www.twitter.campusfrance.fr

- Rejoignez dès maintenant le réseau social www.francealumni.fr

Echangez avec des étudiants ayant le même parcours que vous.

Participez à des groupes de discussions thématiques.

Profitez de sorties culturelles dès votre arrivée en France.

Consultez des offres d'emploi et de stages.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU n°15 * Service d'aide médicale urgente.

Police secours n°17 * Violences, vol, cambriolage.

Pompiers n° 18 * Incendie, fuite de gaz, dégâts des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Centre antipoison n° 05 61 77 74 47 Intoxication alimentaire, médicamenteuse, chimique (pouvant être causé par un gaz) ou naturelle (pouvant être causée par une plante ou un animal)...

Urgence européenne n°112 * Situation nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police. Disponible gratuitement partout dans l'Union européenne depuis un téléphone fixe ou un téléphone portable. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux.

* numéros gratuits